



## Etre suivi dans un lieu privé par un detective

Par **Mika33980**, le **16/05/2021** à **12:02**

Bonjour,

voilà mon problème, je fréquente une femme en cours de divorce et nous avons souhaité essayé de vivre ensemble quelque mois (jusqu'en septembre prochain) pour voir si cela pourrai fonctionner ensemble.

mais voilà, son futur ex mari nous a fait suivre par un détective privé.

et il m'ont suivi personnellement dans ma résidence privé (résidence sécurisé) et ils ont pris des photos au sein de cette résidence de moi et de ma mère qui m'aidait à déménager.

m'avaient ils le droit de faire cela ? Est ce considéré comme de la violation de domiciles ?  
Avaient ils le droit de me suivre ?

Par **youris**, le **17/05/2021** à **11:45**

Bonjour

Tant que le divorce n'est pas prononcé, le devoir de fidélité demeure.

Il n'y a pas de violation de domicile mais éventuellement une atteinte à votre vie privée.

Le mari trompé envisage peut-être un divorce pour faute.

Salutations